

Communiqué

Pour publication immédiate

Offre patronale acceptée chez Gentek

Point-Claire, le 14 mars 2011--Les salariés de Gentek, membres de la section locale 698 des TCA-Québec, ont accepté une offre finale patronale dans une proportion de 72%.

Le 27 février dernier, les membres du syndicat avaient rejeté l'entente de principe que le comité de négociation avait recommandé d'accepter. Suite à ce rejet, la représentante nationale des TCA-Québec et négociatrice Diane Mimeault a entamé des discussions avec l'employeur sur trois points dont les membres étaient insatisfaits: rente de base du régime de retraite, les salaires et, pour les corps et métiers, une augmentation salariale supérieure à celle des membres de la production.

Selon la négociatrice, *« le résultat de l'entente finale est une augmentation de la rente de base du régime de retraite de .75¢ pour la troisième année de la convention collective, mais l'employeur a refusé toute nouvelle augmentation de salaire. »*

La convention collective des salariés de Gentek est donc renouvelée avec des gains sur les salaires de 2% par année de convention collective et une bonification pour le régime de retraite.

Gentek, dont l'usine est située à Pointe-Claire, est un fabricant de produits d'aluminium destinés au secteur de la construction.

Source : Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Québec-FTQ)

**André Leclerc, Communications :514 349-9864,
solidaricom@yahoo.ca**

Diane Mimeault, Représentante nationale, b.: 514-389-9223 # 2538

